

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 342

Artikel: 40 heures : la mystification de Bâle
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028888>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

solide. La diminution démographique, au lieu d'entraîner une réduction linéaire dans des troupes déjà insuffisamment dotées en hommes, ne devrait-elle pas s'accompagner d'une refonte éventuelle de l'organisation de 61, avec disparition de certaines unités, ce qui est évidemment toujours délicat au vu des susceptibilités cantonales, par exemple ? Mais il y a politiquement plus grave. Le caractère trop vague de certaines propositions du plan directeur - armée 80 laisse la voie ouverte à deux interprétations. Celle des partisans d'un renforcement de l'effort militaire, qui ne se justifie pas en temps de paix, soit sur le plan financier, soit sur celui de l'augmentation des obligations de service. Au contraire, si l'obstacle politique se révèle trop difficile à franchir sur cette voie, on entendra les partisans d'un abandon partiel ou total de l'armée de milice qui préconisent, par exemple, la constitution d'une force de frappe, même classique, qui jouerait les pompiers, en renfort éventuel d'une garde territoriale.

Insuffisant

Le grand absent de ce message est donc finalement le combat classique, mené sur place, avec des moyens rustiques. Par rapport aux élucubrations des années 60 sur les divisions de chars et les flottes aériennes évoluant sur le Plateau, on s'en est singulièrement rapproché, c'est vrai. Mais à ce problème qui descend jusqu'à la guérilla, le message du Conseil fédéral ne consacre que quelques lignes bien insuffisantes. La seule justification d'une armée est sa crédibilité militaire. Celle-ci se vérifiera dans la protection de la neutralité, qui exige des moyens de garde des frontières, notamment aériens, limités, mais modernes. Puis, s'il faut malheureusement, dans la défense du territoire national. Il n'est pas évident pour ce second cas que le plan directeur - armée 80, en voulant apprécier correctement la menace extérieure, propose toujours la réponse la mieux appropriée à nos ressources matérielles, humaines et morales.

40 heures : la mystification de Bâle

On a vu combien la publication subite d'une déclaration de l'Union centrale des associations patronales suisses « favorable à la réalisation de la semaine de quarante heures avec péréquation des salaires » avait pesé sur les débats de l'Union syndicale suisse lors de son dernier congrès de Bâle. Face à la « révélation » de ce qui pouvait paraître comme l'ébauche d'un consensus entre patronat et syndicats, se sont trouvées balayées les propositions de lancement d'une initiative, se sont trouvées renforcées les positions des partisans de négociations conventionnelles en la matière.

On a vu aussi (DP 341) combien cette manœuvre patronale ressemblait à celle tentée il y a quinze ans pour geler les pourparlers sur la semaine de 44 heures...

Aujourd'hui, les véritables positions patronales se dessinent mieux ; et quinze jours à peine après le vote des délégués de l'USS, on peut dire qu'ils ont été trompés de la manière la plus évidente.

Ce ne sont pas là de simples hypothèses, mais des certitudes. La Société pour le développement de l'économie suisse, porte-parole du patronat et de la finance vient de publier (bulletin 48/75) un « mémorandum de l'Union centrale des associations patronales suisses concernant la politique à moyen terme en matière d'horaires de travail », mémorandum qui précise le rapide communiqué diffusé « en primeur » aux délégués syndicaux à Bâle. Ce document réduit à rien, ou pratiquement rien, de supposées concessions du patronat vers les 40 heures. Qu'on en juge plutôt !

La conception générale. En période de récession ou de stagnation économique, sous peine de « chômage supplémentaire », « compétitivité des entreprises suisses oblige », il n'est pas possible de diminuer encore les horaires de travail. Si une nouvelle phase de croissance survenait, « on pourrait à nouveau envisager de réduire les horaires de travail sans réduction correspondante des salaires ; il faudrait toutefois renoncer, dans

ce cas, à une nouvelle augmentation des salaires réels, à des vacances supplémentaires et à une extension de la sécurité sociale ». Aux travailleurs et à leurs organisations, aux consommateurs et aux forces politiques de choisir !

On le voit, la négociation, si négociation il peut y avoir sur de telles bases, s'annonce pour le moins ardue ! D'autant plus que le patronat émet une dernière réserve : « Il est nécessaire d'avoir conscience des dangers que comporte en soi la diminution des horaires de travail en période de croissance ; en effet, les moteurs de cette croissance se trouvent par là-même à nouveau freinés »...

Aux calendes grecques

Que reste-t-il, dans ces conditions, d'une prétendue « ouverture » patronale ? De toute façon, à en croire toujours l'Union centrale des associations patronales, les éventuelles négociations ne sont pas pour demain : « Il est encore impossible de prévoir avec exactitude quand la récession pourra être surmontée et quelle sera l'importance de la reprise qui s'en suivra, aussi ne saurait-il être question pour le moment de planifier de manière stricte les différentes étapes d'une diminution des horaires de travail ». Davantage même : ces éventuelles négociations pourront-elles avoir lieu un jour ? « Il reste à espérer que le produit national par tête d'habitant s'accroîtra à nouveau dès que l'on aura pu surmonter la phase de récession actuelle ; toutefois, l'on ne saurait guère compter sur des taux de croissance comparables à ceux atteints lors des dernières décennies »... Cela n'empêche pas le patronat de menacer : il se « réserve la possibilité d'interrompre la poursuite des entretiens envisagés au cas où l'Union syndicale suisse ou les organisations qui lui sont proches chercheraient entre-temps à déterminer par la voie législative la politique à suivre à moyen terme en matière d'horaires de travail ». La mobilisation des travailleurs fait encore peur !